



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 22 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CREUSE en alerte renforcée au titre de la sécheresse : renforcement des mesures de restriction des usages de l'eau

Au regard des données disponibles et notamment du contexte actuel de canicule, Madame Virginie DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse, a signé, après avis du comité eau, un arrêté d'alerte renforcée au titre de la sécheresse intensifiant les mesures de restriction des usages de l'eau.

Le contexte météorologique et hydrologique s'est en effet fortement dégradé depuis le début du mois de juillet en raison des fortes chaleurs.

Les débits des cours d'eau ont diminué de façon très rapide et importante, notamment dans le nord, le nord-ouest et l'est du département.

Les pluies orageuses récentes n'ont pas permis d'améliorer durablement la situation.

Par ailleurs, les prévisions météorologiques n'annoncent pas de pluies significatives pour les jours à venir hormis quelques pluies orageuses localisées.

Dans ce cadre, le renforcement des mesures de restriction s'impose dès à présent pour protéger les usages indispensables.

Sont désormais interdits, entre autres :

- l'irrigation ou l'arrosage **entre 8h et 20h** des jardins potagers, des cultures, pépinières et vergers, des terrains de sport et des golfs,
- l'irrigation ou l'arrosage des espaces verts, des pelouses, massifs fleuris, bandes fleuries, jardins d'agrément, balconnières, jardinières de fleurs
- l'alimentation des fontaines en circuit ouvert,
- le lavage ou nettoyage à l'eau des voiries, terrasses, façades, balcons, hors impératif sanitaire, sécuritaire ou travaux en cours,
- le remplissage et la vidange des piscines sauf renouvellement d'eau partiel pour des impératifs sanitaires et techniques,
- le remplissage des plans d'eau,
- le lavage des véhicules hors stations de lavage spécialisées équipées d'un système de recyclage ou de matériel haute pression et sauf nécessité sanitaire ou de sécurité.

Des contrôles renforcés seront mis en place pour veiller à la bonne application de ces mesures (Police, Gendarmerie, Office Français de la Biodiversité...).

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : pref-communication@creuse.gouv.fr



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

Ces mesures s'appliquent jusqu'au 31 août 2022, mais pourront être modifiées en cas d'évolution de la situation.

Madame La Préfète en appelle ainsi à la conscience citoyenne afin que la prise de ces mesures permette de préserver la ressource en eau, ses usages prioritaires avec notamment l'alimentation en eau potable et d'assurer un partage équitable de la ressource.